REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	2026_466	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5	Autres actes de gestion du domaine public

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_466-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8

Séance Publique ordinaire du **2 novembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le mardi 27 octobre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Corinne QUEVILLY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie COUDERC
M. Adrien FORET

Ont donné procuration :
Mme Sylvie COUDERC à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Adrien FORET à Mme Pascale RIVIERE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Omar ARMEL

Objet : Modification et mise à jour des itinéraires traversant le territoire communal et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gers (PDIPR) — GR 65 et Route Européenne d'Artagnan

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L. 361-1 relatif aux compétences du Département pour l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_466-DE

- À ne pas aliéner tout ou partie desdits chemins ;
- À informer préalablement le Département et à lui proposer obligatoirement un itinéraire de substitution approprié, garantissant la continuité et une qualité équivalente, en cas de nécessité d'aliénation ou de modification consécutive à une opération foncière, conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'environnement ;
- À ne pas bitumer les sections de chemins ruraux concernées.

➢ **AUTORISE** le passage des véhicules de service, d'entretien et de secours du Département du Gers sur les voies et parcelles communales inscrites ;

➢ **AUTORISE** les agents du Département du Gers (ou toute personne publique ou privée mandatée par lui) à accéder auxdits chemins pour procéder aux opérations de balisage, d'entretien courant, de fauchage et de débroussaillement des abords immédiats du tracé ;

➢ **S'ENGAGE** à signaler au Département toute dégradation constatée et à proposer un aménagement ou un tracé de substitution temporaire en cas de travaux conduits par la commune perturbant l'accès aux itinéraires ;

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou convention spécifique de réalisation de travaux de remise en état avec le Département si des dégradations conséquentes venaient à être constatées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Omar ARMEL

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE – GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 NOV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 5 NOV. 2026